

LE SECRETAIRE D'ETAT
CHARGE DE L'EMPLOI

Paris, le 25 JUL. 2008

Monsieur le Député,

Le projet de loi relatif aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi a été examiné et adopté en 1^{ère} lecture par l'Assemblée Nationale le 17 juillet.

Cette réforme s'inscrit au cœur de l'engagement du Président de la République d'agir pour conduire notre pays vers le plein emploi. Elle se fonde sur une logique d'engagements réciproques entre le service public de l'emploi et le demandeur d'emploi.

La réforme du service public de l'emploi, avec notamment la mise en place de la nouvelle instance issue de la fusion de l'ANPE et des Assédic, doit permettre d'offrir aux demandeurs d'emploi un accompagnement beaucoup plus personnalisé et une offre de services renouvelée.

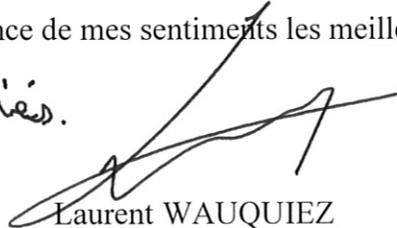
En contrepartie, il est légitime que le demandeur d'emploi prenne aussi l'engagement d'accepter une offre d'emploi raisonnable, dont le projet de loi apporte une définition beaucoup plus précise.

L'objectif n'est évidemment pas de stigmatiser les demandeurs d'emploi mais de mieux contrôler la petite minorité qui abuse du système et qui décourage tous ceux qui font des efforts pour s'en sortir.

Par votre présence lors de ce débat, vous avez contribué à permettre l'adoption de ce projet de loi, enrichi par le vote de plusieurs amendements de notre majorité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amis/ies.


Laurent WAUQUIEZ

Monsieur Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP